



MAIRIE DE BEAUFORT-ORBAGNA  
1 place de l'Hôtel de Ville BEAUFORT  
39190 BEAUFORT-ORBAGNA  
Tél : 03 84 25 00 89  
@ : [mairie@beaufort-orbagna.fr](mailto:mairie@beaufort-orbagna.fr)



**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MARDI 26 MARS 2019 À 20H15  
Salle d'activités de BEAUFORT**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six mars à 20h15, le conseil municipal s'est réuni, salle d'activités de Beaufort, sous la présidence de Monsieur Emmanuel KLINGUER, Maire.

**Présents** : BASSET Marie-Paule, BOUGAUD Sandrine, BOUILLIER Pierre, BRACHET Catherine, DUPONT Cécile, FAVIER Lucette, FRANCHI Jean, GRESYK Pascale, GUILLEMENEY Jean-Pierre, KLINGUER Emmanuel, MAZIER Jacques, RUBY Caroline, SOMMIER Pascal, TAMISIER Pierre, VARENNE Sébastien, VIVANT Geneviève,

**Absents excusés** : JEANJACQUES Isabelle ayant donné pouvoir à FRANCHI Jean, NICOD Maryse ayant donné pouvoir à VIVANT Geneviève, VAN DER PLOEG Julien ayant donné pouvoir à RUBY Caroline, PRENTOUT Philippe ayant donné pouvoir à BOUGAUD Sandrine.

**Absent** : MOREY Jean-Christophe, OVERNOY Guillaume,

Monsieur le Maire remercie les conseillers municipaux présents.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de désigner 1 secrétaire de séance : Geneviève VIVANT.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la réunion du mardi 5 mars dernier : unanimité.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il souhaite ajouter à l'ordre du jour le transfert de l'excédent d'assainissement de la commune historique de Beaufort en faveur de la communauté de communes Porte du Jura : unanimité

**1/Adoption du compte administratif 2018**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence du doyen Monsieur Jean-Pierre GUILLEMENEY, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Monsieur Emmanuel KLINGUER, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif,

- 1) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

**COMMUNE BEAUFORT**

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		237 333.16	570.14		570.14	237 333.16
Opérations de l'exercice	480 276.35	649 952.18	373 323.23	250 086.70	853 599.58	900 038.88
<b>TOTAUX</b>	<b>480 276.35</b>	<b>887 285.34</b>	<b>373 893.37</b>	<b>250 086.70</b>	<b>854 169.72</b>	<b>1 137 372.04</b>
Résultats de clôture		407 008.99	123 806.67			283 202.32
Résultat assainissement		83 209.88	49 008.41			34 201.47
RESULTATS DE CLOTURE AVEC ASSAINISSEMENT		490 218.87	172 815.08			317 403.79

**COMMUNE ORBAGNA**

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		39 228.93	58 017.22		58 017.22	39 228.93
Opérations de l'exercice	141 361.35	168 130.70	101 740.74	149 695.21	243 102.09	317 825.91
<b>TOTAUX</b>	<b>141 361.35</b>	<b>207 359.63</b>	<b>159 757.96</b>	<b>149 695.21</b>	<b>301 119.31</b>	<b>357 054.84</b>
Résultats de clôture		65 998.28	10 062.75			55 935.53

- 2) Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4) Arrête les résultats définis tels que résumés ci-dessus ;

Le maire ne faisant pas partie des votants, se retire au moment de l'adoption de ces comptes administratifs et le doyen des membres du conseil municipal demande à l'assemblée de s'exprimer pour ou contre l'adoption de ces bilans.

Concernant l'entité COMMUNE DE BEAUFORT

Le compte administratif est adopté par 19 voix.

Concernant l'entité COMMUNE D'ORBAGNA

Le compte administratif est adopté par 19 voix.

## 2/Approbation du compte de gestion 2018 dressé par Monsieur le Trésorier Mattéo PISEDU

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le délai des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif pour l'exercice 2018.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

**Déclare** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## 3/ Affectation du résultat

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement

**2018**

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants pour les deux communes:

	RESULTAT CA 2017  reprise des résultats Des 2 communes historiques	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2018 plus intégration des résultats du budget assainissement	RESTES A REALISER 2018	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-58 587.36 €		-124 290.47 €	Dépenses 0.00 €	0.00 €	-182 877.83 €
FONCT	335 149.45 €	58 587.36 €	279 655.06 €	Recettes		556 217.15 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>556 217.15 €</b>
<b>Affectation obligatoire :</b>		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		
		<b>182 877.83 €</b>
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		
		<b>0.00 €</b>
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		
		<b>373 339.32 €</b>
Total affecté au c/ 1068 :		
		<b>182 877.83 €</b>
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU</b>	<b>31/12/2018</b>	
Déficit à reporter (ligne002)		
		<b>0.00 €</b>

#### 4/Vote des taux d'imposition des taxes directes locales

Monsieur le Maire rappelle qu'il convient de voter le taux des 3 taxes locales relevant de la compétence de la commune, c'est-à-dire la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti.

Monsieur le Maire rappelle que lors de la création de la Commune Nouvelle Beaufort-Orbagna en janvier dernier, il est stipulé dans la charte que les taux des taxes demeurent inchangés la première année,

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants 1636 B relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition;

Vu les différentes réunions de la commission communale des impôts traitant du Débat d'Orientation Budgétaire 2019,

Considérant que la commune entend poursuivre son objectif de modération fiscale,

Il est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

**DECIDE de reconduire** à l'identique les taux d'imposition par rapport à l'année 2018 pour la commune historique de Beaufort.

Ces taux d'imposition sont les suivants :

8.26 % pour la taxe d'habitation

16.51 % pour la taxe sur le foncier bâti

33.94 % pour la taxe sur le foncier non bâti

**DECIDE de reconduire** à l'identique les taux d'imposition par rapport à l'année 2018 pour la commune historique d'Orbagna.

Ces taux d'imposition sont les suivants :

8.23 % pour la taxe d'habitation

17.01 % pour la taxe sur le foncier bâti

39.15 % pour la taxe sur le foncier non bâti

#### 5/Transfert de l'excédent assainissement de la commune historique de Beaufort à la communauté de communes Porte du Jura

Dans le cadre de l'application de La loi NOTRE, le transfert des compétences assainissement vers la communauté de Communes Porte du Jura est appliqué depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour BEAUFORT.

Considérant l'existence de résultats sur les comptes administratifs assainissement 2017 des communes de l'ex Communauté de Communes, le conseil communautaire demande en date du 26 septembre 2018, de se prononcer sur l'attribution de l'excédent du budget assainissement.

Vu les délibérations n° 2018/008 et n°2018/038 de la commune historique de Beaufort stipulant le refus de transférer l'excédent de fonctionnement assainissement en faveur de la communauté de communes comme le prévoit la loi

Considérant l'arrêté préfectoral 39 2018 12 14 002 du 14 décembre 2018 prononçant la création de la commune nouvelle de BEAUFORT-ORBAGNA à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019,

Monsieur le maire explique à l'assemblée, qu'étant une nouvelle identité, il est important en tant que telle de prendre une décision concernant le transfert de l'excédent du budget assainissement de la commune historique de Beaufort.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'en délibérer

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,

1. **REFUSE**, à 17 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention, de transférer le solde du budget annexe du service public assainissement à la communauté de Communes Porte du Jura.
2. **CONFIRME** le transfert du solde du budget annexe du service public assainissement au budget principal 2018 de la commune soit la somme de 34 201.47 euros. En application de la règle suivante : les résultats budgétaires de l'exercice précédant le transfert de compétences sont maintenus dans la comptabilité de la commune, car ils sont la résultante de l'activité de celle-ci lorsqu'elle est compétente.
3. **CHARGE LE MAIRE D'INFORMER** le comptable de la commune concernant ce transfert.

## 6/ Vote du Budget 2019

### Budget fonctionnement

	FONCTIONNEMENT DEPENSES	Beaufort		Orbagna		TOTAL	BUDGET 2019
		Budgétisé 2018	Réalisé 2018	Budgétisé 2018	Réalisé 2018	REALISE 2018	Propositions
11	Charges à caractère général	135 692.00 €	135 318.96 €	56 450.00 €	27 271.31 €	162 590.27 €	248 121.37 €
12	Charges de personnel	195 663.00 €	182 889.70 €	37 501.00 €	34 481.70 €	217 371.40 €	290 050.00 €
14	Atténuations de produits	73 041.00 €	72 948.00 €	21 000.00 €	20 053.00 €	93 001.00 €	93 400.00 €
022	Dépenses imprévues Fonct	16 259.00 €	0.00 €	1 700.00 €	0.00 €	0.00 €	51 566.33 €
023	Virement à la sect° d'investis.	318 205.00 €	0.00 €	15 392.00 €	0.00 €	0.00 €	210 818.17 €
42	Opérations d'ordre entre section	11 973.00 €	11 972.54 €	41 865.51 €	38 638.11 €	50 610.65 €	17 000.13 €
65	Autres charges gestion courante	63 079.00 €	60 189.04 €	20 620.00 €	20 582.29 €	80 771.33 €	117 866.00 €
66	Charges financières	22 000.00 €	16 621.58 €	589.00 €	334.94 €	16 956.52 €	22 000.00 €
67	Charges exceptionnelles	1 300.00 €	336.53 €	100.00 €	0.00 €	336.53 €	10 400.00 €
<b>Total</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>837 212.00 €</b>	<b>480 276.35 €</b>	<b>195 217.51 €</b>	<b>141 361.35 €</b>	<b>621 637.70 €</b>	<b>1 061 222.00 €</b>

	FONCTIONNEMENT RECETTES	Beaufort		Orbagna		TOTAL	BUDGET 2019
		Budgétisé 2018	Réalisé 2018	Budgétisé 2018	Réalisé 2018	REALISE 2018	Propositions
002	Excédent antérieur reporté Fonc	237 333.16 €	320 543.04 €	39 228.00 €	39 228.93 €	359 771.97 €	373 339.32 €
13	Atténuations de charges	6 499.84 €	9 203.52 €	0.00 €	7 059.56 €	16 263.08 €	5 000.00 €
42	Opérations d'ordre entre section	0.00 €	0.00 €	26 787.51 €	26 787.01 €	26 787.01 €	761.50 €
70	Produits des services	16 693.00 €	12 917.04 €	7 850.00 €	10 351.48 €	23 268.52 €	12 850.00 €
73	Impôts et taxes	322 800.00 €	346 634.95 €	55 045.00 €	55 487.00 €	402 121.95 €	388 100.00 €
74	Dotations et participations	180 911.00 €	192 938.21 €	43 307.00 €	43 548.96 €	236 487.17 €	224 371.00 €
75	Autres produits gestion courante	71 700.00 €	80 273.54 €	13 000.00 €	14 869.95 €	95 143.49 €	55 300.00 €
76	Produits financiers	0.00 €	2.05 €	0.00 €	1.74 €	3.79 €	0.00 €
77	Produits exceptionnels	1 275.00 €	7 982.87 €	10 000.00 €	10 025.00 €	18 007.87 €	1 500.18 €
<b>Total</b>	<b>RECETTES</b>	<b>837 212.00 €</b>	<b>970 495.22 €</b>	<b>195 217.51 €</b>	<b>207 359.63 €</b>	<b>1 177 854.85 €</b>	<b>1 061 222.00 €</b>

### Budget Investissement

	INVESTISSEMENT DEPENSES	Beaufort		Orbagna		Total	BUDGET 2019
		Budgétisé 2018	Réalisé 2018	Budgétisé 2018	Réalisé 2018	Realisé 2018	Propositions
001	Solde d'exécution d'inv. reporté	570.14 €	49 578.55 €	58 018.00 €	58 017.22 €	107 595.77 €	182 877.83 €
40	Opérations d'ordre entre section			26 787.51 €	26 787.01 €	26 787.01 €	761.50 €
20	Dépenses imprévues Invest	11 297.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	15 600.00 €
41	Opérations patrimoniales	28 262.00 €	28 261.97 €	26 910.00 €	21 516.27 €	49 778.24 €	0.00 €
16	Remboursement d'emprunts	179 000.00 €	176 778.86 €	8 975.00 €	8 492.69 €	185 271.55 €	91 000.00 €
204	Subventions d'équipement versées			13 000.00 €	6 837.27 €	6 837.27 €	0.00 €
21	Immobilisations corporelles	159 699.86 €	59 712.39 €	34 200.00 €	34 138.80 €	93 851.19 €	181 716.67 €
23	Immobilisations en cours	203 601.00 €	108 570.01 €	4 900.00 €	3 968.70 €	112 538.71 €	71 810.00 €
<b>Total</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>582 430.00 €</b>	<b>422 901.78 €</b>	<b>172 790.51 €</b>	<b>159 757.96 €</b>	<b>582 659.74 €</b>	<b>543 766.00 €</b>

	INVESTISSEMENT RECETTES	Beaufort		Orbagna		TOTAL	BUDGET 2019
		Budgétisé 2018	Réalisé 2018	Budgétisé 2018	Réalisé 2018	Realisé 2018	Propositions
021	Virement de la section de fonct.	318 205.00 €	0.00 €	15 392.00 €	0.00 €	0.00 €	210 818.17 €
024	Produits des cessions	0.00 €	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
40	Opérations d'ordre entre section	11 973.00 €	11 972.54 €	41 865.51 €	38 638.11 €	50 610.65 €	16 600.00 €
41	Opérations patrimoniales	28 262.00 €	28 261.97 €	26 910.00 €	21 516.27 €	49 778.24 €	0.00 €
10	Dotations Fonds divers Réserves	58 070.00 €	61 403.84 €	58 148.00 €	59 540.83 €	120 944.67 €	288 877.83 €
13	Subventions d'investissement	163 920.00 €	146 704.62 €	0.00 €	0.00 €	146 704.62 €	24 470.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	2 000.00 €	315.00 €	30 475.00 €	30 000.00 €	30 315.00 €	3 000.00 €
23	Immobilisations en cours	0.00 €	1 428.73 €	0.00 €	0.00 €	1 428.73 €	0.00 €
<b>Total</b>	<b>RECETTES</b>	<b>582 430.00 €</b>	<b>250 086.70 €</b>	<b>182 790.51 €</b>	<b>149 695.21 €</b>	<b>399 781.91 €</b>	<b>543 766.00 €</b>

Après présentation du budget primitif 2019, les membres du conseil municipal,

**ADOpte** à l'unanimité des membres présents le budget primitif 2019 qui s'équilibre :  
En dépenses et en recettes de fonctionnement pour la somme de 1 061 222 euros.  
En dépenses et en recettes d'investissement pour la somme de 543 766 euros.

#### **7/ Demande de dérogation pour conserver les archives de plus de 50 ans et de moins de 100 ans**

Monsieur le Maire informe que jusqu'en juillet 2016, les communes de moins de 2000 habitants étaient tenues par l'article L212-12 de déposer aux archives départementales les documents communaux de plus de 100 ans et que la loi n° 2016.925 du 07 juillet 2016 modifie ce délai de 100 ans en le réduisant à 50 ans.

Compte tenu de l'intérêt que constitue la conservation en mairie des archives de plus de 50 ans et de moins de 100 ans (consultations et utilisations d'études sur des projets réalisés ou non, anciens plans...), Monsieur le Maire propose de demander une dérogation aux Archives Départementales du JURA afin de conserver sur les 2 communes historiques de BEAUFORT et ORBAGNA, ces archives de plus de 50 ans et de moins de 100 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** à l'unanimité, de demander une dérogation aux Archives Départementales du JURA.

Afin de conserver sur les 2 communes historiques de BEAUFORT et ORBAGNA, les archives de plus de 50 ans et de moins de 100 ans.

#### **8/ Informations et questions diverses**

- Effacement du réseau aérien au niveau de la rue de la Coutouse → route de Maynal dans le cadre du projet de Monsieur GUICHARD,
- Réactivation du dossier d'effacement des réseaux sur Orbagna Montée du Taret → arrêt de Bus, fontaine,
- Acceptation au groupe scolaire de Beaufort-Orbagna des enfants de 2 ans nés entre le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et le 31 août 2017 à la rentrée de septembre 2019,
- Beaufort-Orbagna pour demain : Restitution de l'étude auprès de la population le vendredi 26 avril à partir de 19h00 sous les halles de la mairie de Beaufort. Un flyer sera distribué mi-avril dans les boîtes aux lettres,
- Elections européennes le 26 mai 2019 : 3 bureaux ouverts de 8h00 à 18h00, 1 à la mairie d'Orbagna, 1 à la mairie de Beaufort, 1 à la salle communale du Perron,
- Formations d'été pour les élus organisés par l'association des Maires du Jura,
- La distribution du guide culturel de la Communauté de Communes Porte du Jura s'effectuera en même temps que le flyer de Beaufort-Orbagna pour demain soit mi-avril.

**Le Maire,  
Emmanuel KLINGUER**

